



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 132 et 142 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts 2005/06	239 889 800
Dépenses 2005/06	233 753 600
Solde non utilisé 2005/06	6 136 200
Crédits ouverts 2006/07	217 962 000
Montant estimatif des dépenses engagées 2006/07 ^a	207 357 200
Montant estimatif du solde inutilisé 2006/07 ^b	10 604 800
Proposition présentée par le Secrétaire général 2007/08	213 157 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2007/08	210 676 800

^a Estimation au 28 février 2007 – voir annexe I.

^b Estimation au 28 février 2007 – voir annexe I.



1. **La recommandation formulée par le Comité au paragraphe 17 ci-après aurait pour effet de réduire de 2 480 400 dollars le montant du projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/776).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, le Comité donnera ses vues et ses recommandations sur certaines questions intersectorielles. Aussi ne traite-t-il dans les paragraphes ci-après, que des ressources et des autres éléments se rapportant spécialement à la MINUK.

3. Les documents dont le Comité s'est servi pour examiner le financement de la MINUK sont énumérés à la fin du présent rapport.

I. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

4. Dans sa résolution 59/286 B du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a ouvert pour inscription au Compte spécial de la MINUK, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, un crédit de 252 551 800 dollars, dont 239 889 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission, 10 353 700 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 2 308 300 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant total des dépenses engagées au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 s'établit à un montant brut de 233 753 600 dollars (montant net : 214 432 300 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 6 136 200 dollars, soit 2,6 % du montant brut du crédit de 239 889 800 dollars.

5. Le Comité relève que, conformément à l'observation qu'il a faite au sujet du montant élevé des engagements d'exercices antérieurs, le projet de budget pour l'exercice 2007/08 contient des informations sur les mesures prises par la Mission. Il relève également que le montant des engagements d'exercices antérieurs réduits ou annulés a diminué, étant passé de 8,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2004/05 à 3 millions de dollars au cours de l'exercice 2005/06. **Le Comité se félicite des mesures prises par la Mission mais rappelle qu'il a demandé que des informations sur la question figurent dans le rapport sur l'exécution du budget. Il ne doute pas que des informations sur les mesures prises pour donner suite à ses observations et recommandations concernant les rapports sur l'exécution du budget figureront également dans les futurs rapports en question, et non pas simplement dans les projets de budget de la Mission.**

6. On trouvera dans les paragraphes ci-après, consacrés à l'examen du projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les observations du Comité concernant les informations sur certains objets de dépenses incluses dans le rapport sur l'exécution du budget.

7. Le Comité relève que, dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur l'assurance maladie après la cessation de service à sa soixante-troisième session. **Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée, le Comité recommande que le montant total des autres recettes et ajustements pour l'exercice 2005/06 (6 484 600 dollars) et la partie du solde inutilisé du budget de la Mission pour le même exercice dont il avait**

été proposé qu'elle serve à financer l'assurance maladie après la cessation de service (368 500 dollars), soient crédités aux États Membres.

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité relève qu'au 31 décembre 2006, le montant total des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la MINUK s'établissait à 2 267 600 000 dollars. Sur ce montant, à cette même date, 2 199 400 000 dollars avaient été encaissés et 68,2 millions de dollars n'étaient pas encore acquittés. Les liquidités dont la MINUK disposait au 12 mars 2007 s'établissaient à 25,1 millions de dollars, dont des prêts exigibles de la Force de protection des Nations Unies, d'un montant total de 35 millions de dollars. Le Comité a été informé que le montant de ces liquidités ne permettait pas de rembourser les pays qui fournissent des effectifs de police.

9. Le Comité a été également informé qu'au 31 décembre 2006, un montant de 16 483 400 dollars et un autre de 6 847 800 dollars étaient dus aux États Membres au titre du remboursement des unités de police constituées en ce qui concernait le premier montant et du matériel appartenant à ces unités en ce qui concernait le second. Des versements avaient été effectués à ce titre jusqu'en décembre 2004 et au 30 juin 2004, respectivement. En ce qui concernait les indemnités en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2006, 600 000 dollars avaient été acquittés, 31 demandes d'indemnisation avaient été reçues, une demande était encore en instance de règlement et le montant des engagements non réglés s'établissait à 1,2 million de dollars. Le Comité a été informé, à sa demande, que le gros des engagements de 1,2 million de dollars au titre des indemnités en cas de décès ou d'invalidité serait annulé et figurerait à la rubrique Annulation d'engagements d'exercices antérieurs dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2006/07.

10. Au 28 février 2007, le tableau d'effectifs de la MINUK se présentait comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Nombre de postes autorisés*</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	38	36	2	5,0
Police civile des Nations Unies	1 680	1 529	151	9,0
Unités de police constituées	398	499	(101)	(25,0)
Personnel recruté sur le plan international	616	481	135	22,0
Personnel recruté sur le plan national	2 084	1 983	101	5,0
Volontaires des Nations Unies	163	144	19	12,0

* Effectif autorisé le plus élevé.

11. Le Comité a été informé de la difficulté que la MINUK avait à retenir son personnel. À mesure qu'elle réduit ses activités, en effet, la Mission perd des ressources humaines précieuses et expérimentées au profit d'autres missions, d'organismes des Nations Unies et d'organisations extérieures au système des Nations Unies. Selon le Secrétariat, diverses mesures de nature à atténuer ce problème sont envisagées. **Le Comité recommande que des mesures soient prises rapidement à cet effet.**

12. Le Comité a reçu des données sur les dépenses engagées au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 à la date du 28 février 2007 (voir annexe I ci-après). Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2006 à cette date, ces dépenses se sont élevées à un montant brut de 139 858 800 dollars (montant net : 131 723 100 dollars). Le Secrétariat estimant le montant des dépenses à prévoir pour la période allant du 1^{er} mars au 30 juin 2007 à 67 498 400 dollars, le montant brut des dépenses prévues pour l'exercice en cours s'élèverait donc à 207 357 200 dollars (montant net : 191 617 900 dollars), ce qui laisserait un solde inutilisé d'un montant brut de 20 604 800 dollars (montant net : 9 807 500 dollars), pour un montant brut de charges à répartir entre les États Membres de 217 962 000 dollars (montant net : 201 425 400 dollars).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

A. Mandat et résultats attendus

13. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999. Comme l'indique le budget de la Mission (voir A/61/776, par. 6), au cours de l'exercice budgétaire 2007/08, la Mission continuera à adapter ses structures à mesure qu'un plus grand nombre de compétences seront transférées aux institutions locales de gouvernement autonome. Compte tenu de la création du Ministère de la justice et du Ministère des affaires intérieures, il est proposé de supprimer le poste de sous-secrétaire général attribué au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit. À l'aide de ses juges et de ses procureurs internationaux, la Mission continuera de s'occuper des affaires les plus graves de criminalité interethnique, de criminalité organisée, de corruption et de crimes de guerre, le système de justice local n'étant pas encore en mesure d'assumer cette responsabilité. Elle continuera également à aider le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, qui œuvre à un règlement politique définitif, en lui fournissant des conseils spécialisés et des conseils techniques.

14. Le Comité relève que, compte tenu du transfert de compétences aux institutions locales de gouvernement autonome, le projet de tableau d'effectifs de la MINUK pour l'exercice 2007/08 prévoit une réduction nette de 61 postes et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies. **Le Comité ne doute pas que, la Mission continuant à transférer des compétences et à réduire ses activités, son organigramme et son tableau d'effectifs, dont la classe des postes, seront maintenus à l'étude.**

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2006/07^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2007/08</i>	<i>Écart</i>
Officiers militaires de liaison	38	38	–
Police des Nations Unies	1 680	1 565	(115)
Unités de police constituées	398	513	115

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

15. Le montant estimatif des dépenses prévues à cette rubrique s'établit à 62 083 300 dollars, soit une diminution nette de 2 713 900 dollars (4,2 %) par rapport au crédit de 64 797 200 dollars ouvert pour l'exercice 2006/07. Cette diminution est due principalement à la réduction des effectifs de la police des Nations Unies, dont l'effectif autorisé le plus élevé, qui était de 1 680 au cours de l'exercice 2006/07, sera ramené à 1 565 au cours de l'exercice 2007/08, et à l'augmentation de 5 à 10 % par rapport à l'exercice 2006/07, de l'abattement pour délai de déploiement utilisé pour calculer les coûts applicables. Le Comité note qu'un facteur de rotation des effectifs de 2 % a été utilisé pour calculer les besoins de personnel des unités de police constituées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2006/07</i>	<i>Effectif proposé pour 2007/08^a</i>	<i>Écart</i>
Personnel recruté sur le plan international	616	603	(13)
Personnel recruté sur le plan national	2 084	2 036	(48)
Volontaires des Nations Unies	163	162	(1)

^a À l'exclusion de 7 postes de l'Équipe déontologie et discipline qui sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. Le montant total des dépenses prévues à cette rubrique pour l'exercice 2007/08 (127 262 300 dollars) s'explique par une augmentation des dépenses prévues à la rubrique Personnel recruté sur le plan international (1 136 400 dollars) et à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (49 900 dollars), ainsi que par une diminution des dépenses prévues à la rubrique Volontaires des Nations Unies (250 400 dollars). Le Comité a été informé que le budget de la Mission ne fournissait pas d'explication sur les écarts enregistrés à la rubrique Personnel civil parce qu'ils étaient inférieurs au seuil de 5 %. Les observations et recommandations du Comité sur l'application du seuil de 5 % sont exposées dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix.

17. Le Comité a été informé que, conformément à la proposition du Secrétaire général d'inscrire à tous les budgets une provision égale à 8 % de la masse salariale au titre de l'assurance maladie après la cessation de service [voir A/61/730, par. 35 b)], le projet de budget de la MINUK prévoit une provision au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de 2 460 000 dollars à la rubrique Dépenses communes de personnel du personnel recruté sur le plan international et de 20 400

dollars à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (concernant cinq postes de fonctionnaire international de l'Équipe déontologie et discipline). **Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée générale sur le financement de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité recommande de réduire de 2 460 000 dollars le montant des dépenses inscrites à la rubrique Dépenses communes de personnel du personnel recruté sur le plan international et de 20 400 dollars celui des dépenses inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2007/08.**

Recommandations relatives aux postes

18. On trouvera à l'annexe II ci-après le récapitulatif des propositions de modification du tableau d'effectifs fourni par le Secrétariat. **Le Comité souscrit au projet de tableau d'effectifs de la Mission pour l'exercice 2007/08 (voir aussi par. 14 ci-dessus).**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué pour 2006/07</i>	<i>Montant prévu pour 2007/08</i>	<i>Écart</i>
26 838 400	23 811 600	(3 026 800)

19. Bien que les dépenses prévues à la rubrique Dépenses opérationnelles (23,8 millions de dollars) soient en recul de plus de 3 millions de dollars dans l'ensemble, celles inscrites à la rubrique Opérations aériennes enregistrent une augmentation significative de 817 200 dollars, soit 99,5 % de plus que le montant alloué pour l'exercice en cours (821 000 dollars). Le Comité relève, dans le projet de budget que, dans l'attente de l'approbation d'un nouveau contrat concernant l'hélicoptère utilisé par la Mission, les dépenses prévues à la rubrique Opérations aériennes ont été calculées sur la base de la structure des coûts d'un contrat analogue conclu pour la location d'un hélicoptère de même type à la Mission des Nations Unies au Soudan. Le Comité a été informé, à sa demande, que l'augmentation des dépenses inscrites à cette rubrique dans le budget pour l'exercice 2007/08 était due principalement à l'augmentation des coûts garantis de la flotte (1 425 400 dollars, contre 531 700 dollars au cours de l'exercice 2006/07).

C. Questions diverses

20. Le Comité était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet au 30 juin 2006¹ et du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit chronologique de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix (A/61/760). Les vérificateurs des comptes du BSCI ont constaté notamment qu'un important fournisseur de carburants de la MINUK avait perçu environ 2 millions de dollars de

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 (A/61/5), vol. II.

trop sur une période de quatre ans [voir A/61/760, par. 15 a)]. Le Comité a été informé que le fournisseur avait restitué l'intégralité du montant du trop-perçu.

IV. Conclusions

21. Les décisions que l'Assemblée générale devait prendre relativement au financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées au paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/61/675, sect. V). **Le Comité recommande que le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2006 (6 136 200 dollars), et le montant des autres recettes et ajustements du même exercice (6 484 600 dollars) soient crédités aux États Membres d'une manière devant être déterminée par l'Assemblée générale (voir par. 7 ci-dessus).**

22. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale relativement au financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 72 du rapport sur le budget de la Mission (A/61/776, sect. IV). **Compte tenu des observations qu'il a formulées au paragraphe 17 ci-dessus, le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 210 676 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/675)
- Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 : rapport du Secrétaire général (A/61/776)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et sur le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/809)
- Rapports du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/906 et S/2007/134)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies concernant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 [A/61/5 (vol. II)]
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit chronologique de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix (A/61/760)
- Résolution 59/286 B de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005 concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 61/264 de l'Assemblée générale relative aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et au mode de financement proposé
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999

Annexe I

**Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo : dépenses
engagées et dépenses prévues pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007**

Catégorie et rubrique	Dépenses engagées au 28 février 2007			Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007		
	Crédit ouvert (1)	Dépenses engagées (2)	Solde (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007 (4)	Total des dépenses engagées et prévues (5) = (2) + (4)	Montant estimatif du solde qui restera inutilisé au 30 juin 2007 (6) = (1) - (5)
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	1 364,7	892,8	471,9	438,8	1 331,6	33,1
Contingents	–	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	55 823,0	35 554,3	20 268,7	18 224,4	53 778,7	2 044,3
Unités de police constituées	7 609,5	6 928,1	681,4	2 348,4	9 276,5	(1 667,0)
Total partiel	64 797,2	43 375,2	21 422,0	21 011,6	64 386,8	410,4
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	74 712,0	45 291,6	29 420,4	26 586,8	71 878,4	2 833,6
Personnel recruté sur le plan national	45 269,6	28 109,9	17 159,7	12 622,3	40 732,2	4 537,4
Volontaires des Nations Unies	6 344,8	4 594,2	1 750,6	1 750,6	6 344,8	–
Total partiel	126 326,4	77 995,7	48 330,7	40 959,7	118 955,4	7 371,0
Dépenses opérationnelles						
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	718,9	132,5	586,4	241,6	374,1	344,8
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–
Consultants	–	46,7	(46,7)	–	46,7	(46,7)
Voyages	877,7	615,4	262,3	262,2	877,6	0,1
Installations et infrastructures	11 293,6	8 102,8	3 190,8	2 337,5	10 440,3	853,3
Transports terrestres	3 091,1	2 829,3	261,8	1 198,8	4 028,1	(937,0)
Transports aériens	821,0	718,8	102,2	219,4	938,2	(117,2)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–
Transmissions	4 078,3	2 251,1	1 827,2	538,7	2 789,8	1 288,5
Informatique	3 997,4	2 492,0	1 505,4	362,7	2 854,7	1 142,7
Services médicaux	391,7	183,3	208,4	42,9	226,2	165,5
Matériel spécial	49,4	49,4	–	44,5	93,9	(44,5)

Catégorie et rubrique	Dépenses engagées au 28 février 2007			Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007		
	Crédit ouvert (1)	Dépenses engagées (2)	Solde (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007 (4)	Total des dépenses engagées et prévues (5) = (2) + (4)	Montant estimatif du solde qui restera inutilisé au 30 juin 2007 (6) = (1) - (5)
Fournitures, services et matériels divers	1 519,3	1 066,6	452,7	278,8	1 345,4	173,9
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–
Total partiel	26 838,4	18 487,9	8 350,5	5 527,1	24 015,0	2 823,4
Total brut	217 962,0	139 858,8	78 103,2	67 498,4	207 357,2	10 604,8
Recettes provenant des contributions du personnel	16 536,6	8 135,7	16 536,6	7 603,6	15 739,3	797,3
Total net	201 425,4	131 723,1	61 566,6	59 894,8	191 617,9	9 807,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–
Total	217 962,0	139 858,8	78 103,2	67 498,4	207 357,2	10 604,8

Annexe II

Récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	- 1	D-1	Conseiller principal sur les entreprises publiques
	+ 1	P-5	Conseiller hors classe pour l'état de droit
	+ 1	P-3	Conseiller juridique
	+ 1	GS (AC)	Assistant administratif
	+ 1	VNU	Spécialiste de l'établissement des rapports sur l'application des normes
			+ 3
Composante 1 : composante civile opérationnelle			
Bureau des communautés, des retours et des minorités	- 1	D-1	Directeur du Bureau
	+ 1	P-5	Chef du Bureau
	- 1	P-5	Directeur adjoint du Bureau
	+ 1	P-4	Chef adjoint du Bureau
	- 3	P-4	Spécialistes des retours dans les communautés
	- 3	P-3	Spécialistes des droits des minorités
	- 1	P-2	Spécialiste des droits des minorités
	- 2	GS (AC)	Assistants administratifs
	+ 1	AN	Spécialiste de la coordination et du suivi des politiques
	- 2	GSN	Assistants aux retours dans les communautés
	- 1	GSN	Assistant administratif
	- 2	VNU	Spécialistes des retours dans les communautés
	- 3	VNU	Spécialistes des droits des minorités
- 2	VNU	Spécialistes du rapatriement	
			- 18
Bureau des affaires politiques	- 1	D-1	Directeur adjoint (poste supprimé)
	+ 1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires politiques (transfert du poste, P-5 du Bureau de liaison de Tirana qui a été fermé)
	- 1	P-5	Transfert du poste P-5 du Bureau de liaison de Tirana, consécutif à la fermeture de celui-ci
	+ 1	P-4	Spécialiste des affaires politiques
			0

A/61/852/Add.8

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau des affaires juridiques	- 1	D-1	Conseiller juridique adjoint : reclassement
	+ 1	P-5	Conseiller juridique adjoint : reclassement
0			
Bureau du porte-parole et de l'information	- 1	P-5	Attaché de presse principal
	- 1	P-3	Spécialiste des campagnes d'information et de communication
	+ 1	AN	Spécialiste des campagnes d'information et de communication
	- 1	VNU	Spécialiste de l'information
- 2			
Bureau des questions d'égalité des sexes	- 1	P-2	Spécialiste des questions d'égalité des sexes
	- 1	GS (AC)	Assistant administratif
	+ 1	AN	Spécialiste des questions d'égalité des sexes
	- 1	GSN	Assistant administratif
	- 1	VNU	Spécialiste des affaires civiles
- 3			
Département de l'administration civile	- 4	P-4	Spécialistes des affaires civiles
	+ 4	AN	Spécialistes des affaires civiles
0			
Composante 2 : état de droit			
Bureau politique pour l'état de droit	- 1	SSG	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit
	- 1	P-5	Conseiller hors classe pour l'état de droit
	- 1	P-3	Conseiller juridique
	- 1	GS (AC)	Assistant administratif
	- 1	VNU	Spécialiste de l'établissement des rapports sur l'application des normes
- 5			
Bureau du chef de la police	- 1	P-4	Juriste
	- 1	P-3	Ingénieur chargé des infrastructures
	- 55	GSN	Assistants linguistiques
	- 8	VNU	2 spécialistes des finances, 2 spécialistes des achats, 2 spécialistes des installations et 2 logisticiens
- 65			
Division de l'appui judiciaire international	+ 16	SM	Sténotypistes d'audience (8); traducteurs (8)

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 3 : appui			
Section des services médicaux	+ 1	SM	Infirmier diplômé
	+ 7	VNU	Médecins
+ 8			
Groupe administratif régional	- 1	P-3	Fonctionnaire d'administration régional
	+ 2	AN	Fonctionnaires d'administration régionaux
+ 1			
Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies	- 1	VNU	Spécialiste de l'appui – redéployé à la Section des finances
Bureau du chef des services administratifs	- 1	P-3	Fonctionnaire d'administration
	+ 1	AN	Fonctionnaire d'administration
0			
Section des finances	- 1	SM	Assistant aux finances
	+ 1	VNU	Assistant aux finances
	+ 1	VNU	Poste transféré du Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies
+ 1			
Section du personnel	+ 1	P-3	Spécialiste de l'organisation des carrières
	- 1	P-4	Spécialiste des ressources humaines
0			
Section des achats	- 1	P-2	Spécialiste des achats
	+ 1	AN	Spécialiste des achats
0			
Groupe linguistique	- 1	P-4	Chef du Groupe
	- 1	P-2	Traducteur/interprète
- 2			
Bureau du chef des services d'appui techniques	- 1	GS (AC)	Assistant administratif
Section d'appui des opérations logistiques	- 1	P-4	Chef des services logistiques
Section du génie	- 1	P-4	Ingénieur du génie civil (reclassement)
	+ 1	P-2	Ingénieur du génie civil (reclassement)
0			
Section des transmissions et de l'informatique	+ 1	VNU	Spécialiste des transmissions
	+ 1	VNU	Assistant informaticien
	+ 3	VNU	Assistants chargés des transmissions
	+ 3	VNU	Assistants informaticiens

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	- 1	P-2	Spécialiste associé des transmissions
	- 1	GS (1 ^e C)	Assistant informaticien
	+ 6		
Section des transports	- 1	SM	Assistant administratif
Section de la sécurité	+ 1	P-3	Superviseur de la cellule d'information et de coordination en matière de sécurité
	+ 1	P-3	Superviseur du Groupe des opérations, de la planification et de la formation
	+ 2		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	- 13		
Personnel recruté sur le plan national	- 48		
Volontaires des Nations Unies	- 1		
	- 62		